

Journée Technique USSP

Les arbres

Comment orienter les contrôles ?

Une Ville
8'000
80'000
800'000
Arbres à contrôler

Comment appréhender
cette tâche ?

Par où commencer ?

Avec quels moyens ?

Et quels résultats ?



Le cadastre des arbres

Un outil au quotidien

L'inventaire à peine réalisé, déjà obsolète

Le transformer en outil de gestion






Permet d'assurer le suivi des arbres



Le cadastre des arbres

Un outil au quotidien

Une carte d'identité pour "chaque" arbre

Identifiant	Type d'objet	Nom	Liens
90876	Arbre	Tilia platyphyllos - secteur EST - Mon Repos sud (45677)	    Affaires liées  Documents liés
Objet(s) lié(s) (1)	Contenu dans: Emplacement SPADOM Emplacement SPADOM - Mon Repos sud (45677)		
Commentaire	Branches cassées intempéries 11 juin 2018		
Création dans goéland le 28.06.2012 par Charrière Mélanie. Dernière modification le 13.08.2018 par Gavin Charles-Henri.			
Date du relevé	28.06.2012		
Statut	En demande d'abattage		[Hist]
Note			
Cadastré	Oui		
Fruitier	Non		
Privé	Non		
Majestueux	Non		
Dans le best of	Non		
Compensation	1		
Secteur	EST		
Emplacement	Mon Repos sud (45677)		
Genre	Tilia		
Espèce	platyphyllos		
Cultivar			
Nom français	Tilleul à grandes feuilles		
Circonférence du tronc	390 cm		[Hist]
Hauteur	25 m		[Hist]
Diamètre de la couronne	14.0 m		[Hist]
Environnement racinaire	Pleine terre		[Hist]


Le cadastre des arbres

Un outil au quotidien

Une carte d'identité pour "chaque" arbre

Substrat	
Entourage / cadre	
Revêtement de surface	
Protection	
Etat sanitaire Pied	
Etat sanitaire Tronc	
Etat sanitaire Couronne	
Remarques sur l'état sanitaire	
Année de plantation	
A contrôler	

Situation [-](#) [+](#)



Ouvrir dans Google Maps

X: 53897481 Y: 15226962

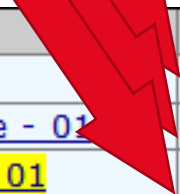
Le cadastre des arbres

Un outil au quotidien

Point de rencontre entre géomatique et système de gestion de documents et de dossiers

Liens	
   	Affaires liées  Documents liés
Emplacement SPADOM - Mon Repos sud (45677)	
Modification le 13.08.2018 par Gavin Charles-Henri.	
28.06.2012	
En demande d'abattage	[Hist]
Oui	
Non	
Non	
Non	
Non	
1	
EST	
Mon Repos sud (45677)	
Tilia	
platyphyllos	

Traçabilité et suivi



Nom de l'affaire	Id	Type
SPADOM - Mon Repos sud (45677) - Abattage	314643	SPADOM - Abattage d'arbres / Elagage
90876 - Tilia platyphyllos - secteur EST - Mon Repos sud (45677) - Contrôle d'un arbre - 01	305268	SPADOM - Contrôle d'un arbre
90876 - Tilia platyphyllos - secteur EST - Mon Repos sud (45677) - Soins à un arbre - 01	315774	SPADOM - Soins à un arbre

Un "objet" – un arbre

Des "affaires" – contrôle et soins

Des "documents" – photos, plans,
courriers, expertises

Le tout regroupé en un seul lieu

Traçabilité du contrôle

Critères du collet à la couronne

Indexation de tous les documents, expertises étayant le contrôle

Attention au libellé du diagnostic !

▼ 90876 - Tilia platyphyllos - secteur EST - Mon Repos sud (45677) - Contrôle d'un arbre - 01      	
Identifiant / Type	305268 / SPADOM - Contrôle d'un arbre
Etat	Affaire en cours
Commencement de l'affaire	24.04.2018
Motif du contrôle	Demande privée ou équipe pour conseil
Date du contrôle	24.04.2018
Analyse sanitaire	
Sol / Collet	Altération importante Cavité visible côté est. La tomographie révèle une forte altération, diagnostic confirmé par les résistographies réalisées.
Tronc	Sans défaut.
Charpente	Défauts légers.
Couronne. Croissance	Moyenne
Couronne. Branches mortes	Moins de 5%
Couronne. Centrage	Centré.
Notes état sanitaire	Note physiologique : 2.6 (de 1 à 10, 10 étant la note la plus mauvaise) Note statique : 2.2 (de 1 à 10, 10 étant la note la plus mauvaise) Il y a des données non saisies (1)
Diagnostic sanitaire	Sol / Collet : Altération importante. Cavité visible côté est. La tomographie révèle une forte altération, diagnostic confirmé par les résistographies réalisées.
Decision	Mesures conservatrices Elagage permettant de réduire la prise au vent, tomographie à plusieurs niveaux prévues pour corrélérer les résistographies réalisées.
Date prévue du prochain contrôle	01.10.2018
Date prévue des travaux	-
▼ Soins (1)	
	315774 - •

Traçabilité du travail

Descriptif succinct

Documentation si possible

▼ 90876 - Tilia platyphyllos - secteur EST - Mon Repos sud (45677) - Soins à un arbre - 01						
Identifiant / Type		315774 / SPADOM - Soins à un arbre				
Etat		Affaire terminée				
Commencement de l'affaire		21.09.2018				
Date des travaux		21.09.2018				
Nature des travaux		Taille d'allègement Taille de réduction				
Date prévue de la prochaine intervention		-				
<i>Lien vers le contrôle de l'arbre</i>						
Fin de l'affaire		21.09.2018				
▼ Employés concernés (1)						
Employé	Tél.	Unité organisationnelle	Rôle	Début participation	Fin participation	Commentaire
Gavin Charles-Henri	27 30	Section espaces verts - est (SPADOM - Parcs)	Gestionnaire	-	-	-
▼ Objets liés (1)						
	Type	Nom	Information	Propriétaire		
	Arbre	90876. Tilia platyphyllos - secteur EST - Mon Repos sud (45677)	-	-		
▼ Unités organisationnelles concernées (1)						
Unité organisationnelle	Rôle	Début participation	Fin participation	Commentaire		
Patrimoine arboré (SPADOM)	Leader	-	-	-		
▼ Documents liés (2)						
	Date	Titre				
	21.09.2018	Photo - Taille après - 90876 - Tilia platyphyllos - secteur EST - Mon Repos sud (45677) - Soins à un arbre - 01				
	21.09.2018	Photo - Taille avant - 90876 - Tilia platyphyllos - secteur EST - Mon Repos sud (45677) - Soins à un arbre - 01				

Un arbre, un vrai !

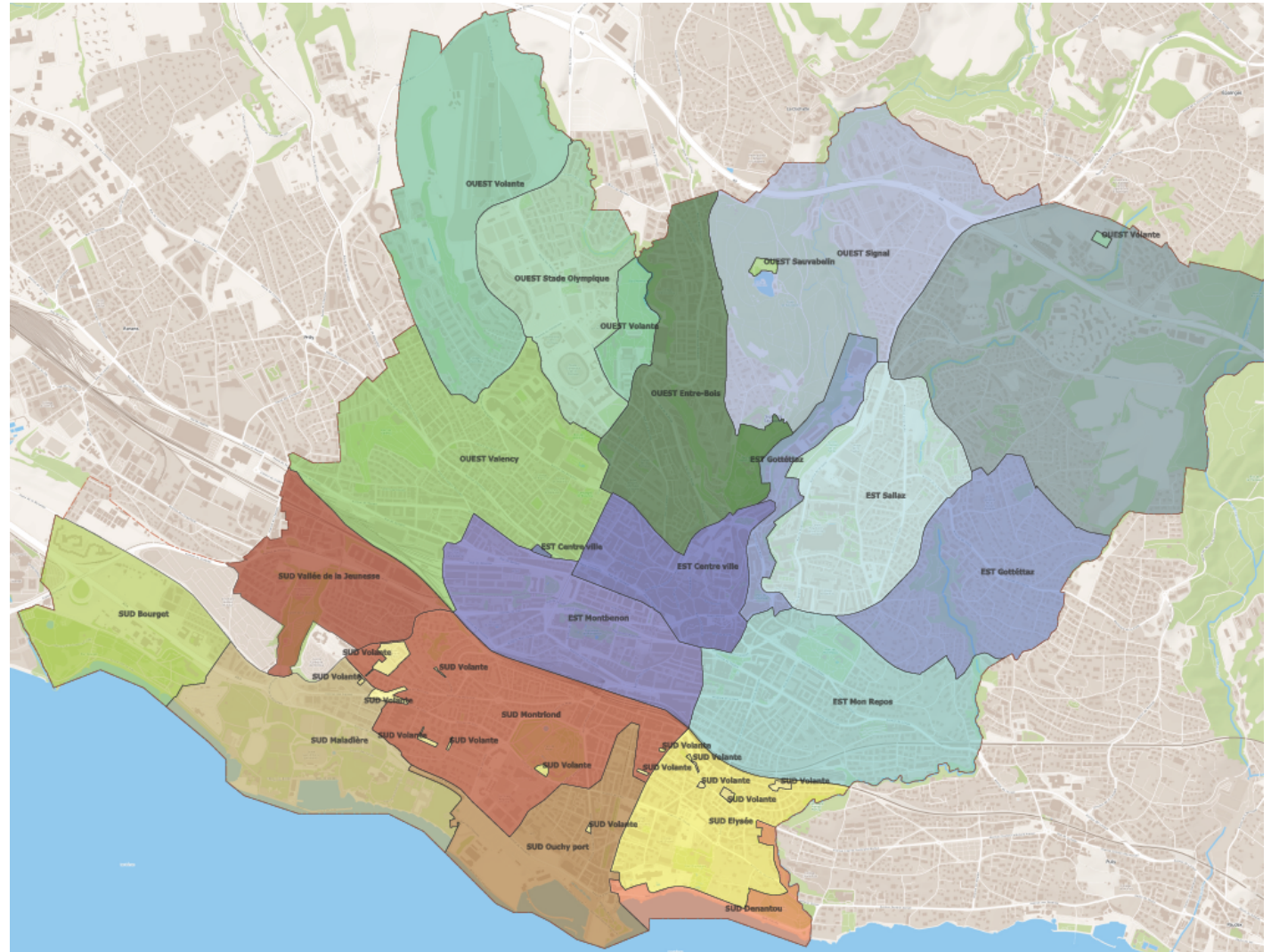
Tout cela correspond à une
réalité de terrain bien
tangibile !



Une Ville
8'000
80'000
800'000
Arbres à contrôler

20 paires d'yeux sur le terrain parcourent le territoire de janvier à juin

Les chefs d'équipes ont la responsabilité du contrôle des arbres de leur périmètre d'action






Traçabilité

	Emplacements	N°	Nb	Espèces à traiter	Circ. cm	Abatt.	Taille	Haub.	Cause	Observations / espèce de remplacement	Nb
1	Entre-Bois ch. 12	78798		Bouleau verruc.	40				grosse blessure	A surveiller Dessèchement	
2	" 24	78804		" "	85					A surveiller	
3	" 59	78610		" "	60				grosse blessure pied	Dessèchement	
4	" 51	78616		" "	50				cavité insecte		
5	" 51	78617		" "	55	X			cavité insecte	jusqu'au cœur ⚠	
6	" 10	122674		" "	80					Dessèchement	
7	" entrée pavillon	non numéroté		" "	60				cavité insecte		
8	Aloys - Fauquez 92	75056		Acer platanoides	50				grosse blessure		
9	" " 124	78602		" "	45				grosse blessure		
10	" " 117	78596		" "	55				Echardure		
11	" " 105	75028		" "	70				grosse blessure		
12	" " 85	75028		" "	35	X			Dessèchement	⚠	
13	" " 28	131277		" "	30				blessure		
14	" " 15	75002		" "	30				blessure pied		
15	Aoste Av. 1	78573		Acer campestre	45				blessure		
16	Nothe ch. 20	78517		Acer plat. kimmer					blessure		
17	Druez Av. 12	78224		Carpinus betulus	80				blessure		
18	" 9	78322		Tilia x europaea	20	X			Dessèchement	⚠	
19	Pontaise Rue 11	78392		Acer platanoides	40				blessure		
20	" " 18	78378		" "	60				blessure		



Autographe

	Emplacements	N°	Nb	Espèces à traiter	Circ. cm	Abatt.	Taille	Haub.	Cause	Observations / espèce de remplacement	Nb
21	Jomisi 14	78351		Acer	85	x			Dessèchement	A	
22	Borde 3d	74940		Crataegus					pris dans le grillage		
23	"	74939		"					" "		
24	Borde 2u	74960		Acer	50				grosse échardure		
25											
26											
27											
28											
29											
30											
31											
32											
33											
34											
35											
36											
37											
38											
39											
40											
		TOTAL	0	Date:					Signature:		
				6.06.2017							

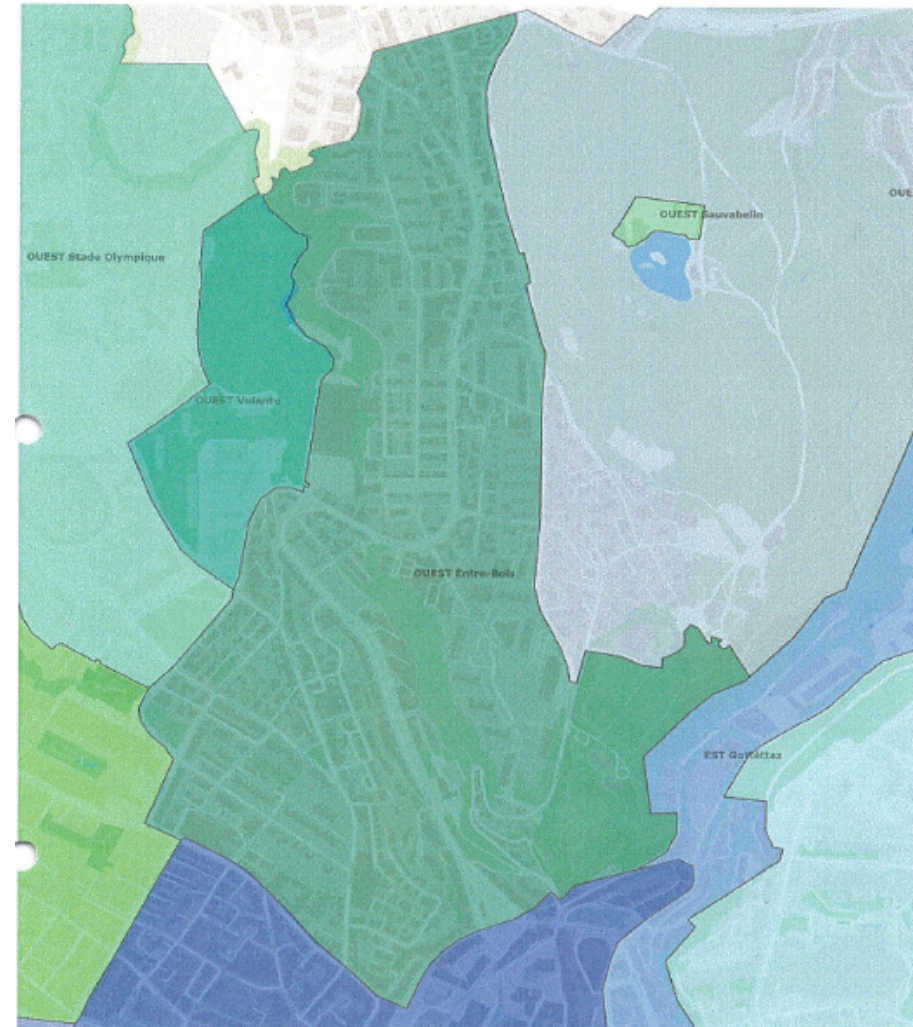
Daté



Signé

Protocolé

Un contrôle systématique
annuel

La traçabilité de ces
contrôle



Arbres d'avenues 2017	Date	Responsable	Signature
Contrôle réalisé	7.06.17	G. Debit	
Arbres de parcs 2017	Date	Responsable	Signature
Contrôle réalisé	7.06.17	G. Debit	



Fondement
juridique

Un contrôle systématique
annuel

La traçabilité de ces
contrôle

**23 Canton de Vaud, Tribunal cantonal, Cour civile, G. c. commune de L. 2.4.1975
Communiquée par le juge cantonal Cl. Vautier, Lausanne (VD)**

Art. 58 CO. Responsabilité du propriétaire d'un arbre dominant une place de parc pour voitures.

Places de parc (zone rouge) aménagées en bordure d'une promenade publique communale. Voiture automobile endommagée par la chute, au cours d'un orage, d'une grosse branche de marronnier surplombant en partie les places de parc. Lorsque deux choses juridiquement indépendantes (soit dont l'une n'est ni partie intégrante ni accessoire de l'autre) n'en forment pas moins une unité fonctionnelle, on est en présence d'un seul ouvrage et le défaut affectant la chose la moins importante se présente comme un défaut de l'autre (RO 74-11-155 = JdT 1949 I 130). En l'espèce, l'arbre constitue un élément de la place de parc et l'on est en présence d'un seul ouvrage. On ne saurait disjoindre le risque existant pour l'utilisateur, et provenant de l'arbre, de celui découlant de la place de parc aménagée et balisée sous l'une des branches de cet arbre. Il n'y a pas lieu de distinguer non plus suivant que l'arbre existait avant l'aménagement de la place de parc ou a été planté postérieurement. Peu importe également que l'arbre ait poussé librement, indépendamment de l'aménagement artificiel des places de parc. En soi, le seul fait d'avoir aménagé une place de parc sous un arbre ne constitue pas un vice de construction, car on ne saurait considérer qu'il s'agit d'un mauvais emplacement ou d'une fausse conception. Il n'y a pas non plus de défaut d'entretien lorsque la commune procède à un contrôle permanent et que la branche tombée est saine et ne révèle aucune trace de pourriture, même non apparente lors d'un contrôle usuel.



Fondement
juridique

Un contrôle systématique
annuel

La traçabilité de ces
contrôle

**166 Vaud, TC Cour civile 9.5.1973 Communiqué par le juge cantonal Cl. Vautier,
Lausanne (VD)**

Art. 41 et 58 CO, art. 679 CC. Responsabilité du propriétaire d'un arbre

Lésions corporelles causées à un enfant jouant à proximité d'un orme, âgé de quelque trois cents ans, dont une grosse branche s'abat à la suite d'un coup de vent. Dégâts matériels à une voiture en stationnement à proximité. Seul un examen effectué sur l'arbre même aurait permis de déceler son état sanitaire défectueux. Or une telle vérification n'est pas usuelle. Il n'était pas possible de constater depuis le sol, même pour un homme de métier, que certaines grosses branches étaient pourries. Pas de responsabilité fondée sur l'art. 58 CO (un arbre n'est pas un ouvrage), ni sur l'art. 679 CC, dont ne peut se prévaloir que le propriétaire, ou le titulaire d'un droit réel restreint, ou encore le titulaire d'un droit personnel contre celui qui excède son droit de propriété, mais non pas un simple usager occasionnel d'un fonds voisin (RO 88-II-252 = JdT 1963 I 166 ss ; L'Huillier, dans RDS 1952 p. 35a et 36a ; Sem. 1972 p. 136). Quand une responsabilité fondée sur l'art. 41 CO, si l'on peut attendre d'une personne qu'elle prenne des mesures même peu usuelles pour éviter un dommage (RO 93-II329 = JdT 1969 I 130) – comme en l'espèce de monter sur l'arbre pour s'assurer de sa solidité – encore faut-il que l'on puisse prévoir le danger résultat d'un état de choses donné (RO 63-II-204 = JdT 1937 I 406). En l'espèce, le propriétaire n'avait pas de motif suffisant de supposer qu'une telle vérification était nécessaire. Il n'a pas commis de faute.

Une Ville

8'000

80'000

800'000

Arbres à contrôler

- Comment appréhender cette tâche ?
- Par où commencer ?
- Avec quels moyens ?
- Et quels résultats ?

- ✓ Une approche systématique, un processus à définir
- ✓ La responsabilisation de tous les niveaux décisionnels
- ✓ Un nombre de contrôleurs adaptés à la réalité territoriale
- ✓ Assurer la traçabilité des contrôles
- ✓ Protocoler le diagnostic
- ✓ Protocoler les travaux de sécurisation entrepris
- ✓ Utiliser un outil de gestion permettant de centraliser et d'accéder aux données

Merci de
votre
attention

